

**MINISTERE DE L'ELEVAGE
ET DE LA PECHE**

**REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi**

**CELLULE DE PLANIFICATION
ET DE STATISTIQUE**

**SCHEMA DIRECTEUR DE DEVELOPPEMENT
DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE**

SDPA- ACTUALISATION 2006



Volume III

PLAN D'ACTION 2006- 2015

Mai 2006

Table des matières

	pages
i. Liste des abréviations	3
ii. Préambule	4
I. INTRODUCTION	6
II. LES GRANDS AXES DE PROGRAMME POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA PECHE ET L'AQUACULTURE	8
2.1. Programme d'aménagement des pêcheries et de développement de l'aquaculture	8
2.2. Programme d'appui institutionnel	16
2.3. Programme de valorisation de la filière poisson	28
2.4. Programme d'appui à la recherche halieutique et aquacole	26
2.5 Coût des programmes pour la période 2006-2015	29
III. MECANISME DE MISE EN ŒUVRE DU SCH2MA ET SUIVI-EVALUATION	30
3.1. Mécanisme de mise en œuvre	30
3.2. Mécanisme de suivi – évaluation	30

i. Liste des abréviations

CSLP : Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté

IEC : Information, Education et Communication

IER : Institut d'Economie Rural

ODRS : Office de Développement Rural de Sélingué

ON : Office du Niger

ONG : Organisation Non Gouvernementale

OPIB : Office du Périmètre Irrigué de Baguinéda

SDDR : Schéma Directeur du Développement Rural

SDPA : Schéma Directeur de la Pêche et de l'Aquaculture

SDPP : Schéma Directeur de Développement de Pêche et de la Pisciculture

ii. Préambule

Dans le cadre de la poursuite de sa politique de redynamisation et de transformation de la filière pêche de la cueillette en système de production économique, d'une part, et reconnaissant la pertinence du Schéma Directeur de la Pêche et de la Pisciculture (SDPP) comme outil de dialogue flexible et évolutif, d'autre part, le Gouvernement de la République du Mali s'est engagé dans un processus de relecture du SDPP de 1997.

Le présent document constitue l'actualisation de ce Schéma qui avait été élaboré à la suite du Schéma Directeur de Développement du Secteur Rural (SDDR) en 1992 dans lequel il avait été énoncé dans le but politique d'encourager la gestion durable, décentralisée et participative des ressources halieutiques et piscicoles du Mali. Cette actualisation élargie l'horizon des activités de production aquacole et porte le nom de ***Schéma Directeur de la Pêche et de l'Aquaculture (SDPA)***.

Le SDDR de 1992 a été actualisé en 2000 pour prendre en compte l'évolution du cadre institutionnel de développement du secteur agricole d'une part et d'autre part les différentes réflexions et concertations menées pendant la période 1992- 2000 sur la politique du secteur agricole. Il était dès lors tout à fait naturel que pour un sous - secteur comme la pêche, qui a connu une vraie révolution institutionnelle donne lieu à l'actualisation de sa politique élaborée en 1997.

Comme le SDDR, le SDPA est un outil de gestion, un cadre de négociation entre différents acteurs que sont : l'Etat, les Collectivités Territoriales, les producteurs ruraux, la société civile et les partenaires techniques et financiers du Mali.

Le SDPA se veut l'expression d'une volonté politique ferme et durable du Gouvernement de la République du Mali pour inscrire la pêche et l'aquaculture dans le cadre d'une véritable filière pêche de production rurale où le pêcheur va s'investir résolument dans la production halieutique et piscicole comme le paysan dans la production céréalière. Désormais, il va cultiver son «champ» pour produire du poisson et autres protéines aquatiques.

Le SDPA version 2006 est l'expression de la mutation institutionnelle survenue au sein du secteur rural après quelques années d'errements dans une réforme contre nature et contre productive qui a fortement ébranlé aussi bien l'encadrement technique et administratif que les producteurs ruraux dans leur ensemble.

Le SDPA comprend trois volumes :

VOLUME I. SITUATION DU SOUS-SECTEUR DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE 1997-2006. BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DU SDPP DE 1997

Le Volume I : fait le diagnostic du sous - secteur depuis l'élaboration du Schéma de 1997. Il analyse l'évolution du sous - secteur et l'évaluation de la mise en œuvre du SDPP depuis son élaboration en 1997. Cet état des lieux a permis de dégager et/ou de renforcer les orientations politiques du sous - secteur de manière à renforcer, élargir et conforter voire corriger, les stratégies d'intervention et les actions et programmes à entreprendre pour assurer le développement durable des ressources halieutiques et aquacoles du pays.

VOLUME II. STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE

Le second Volume du SDPA relie à partir de l'Etat des lieux, les perspectives de développement du sous - secteur de la pêche et de l'aquaculture et le renforcement des orientations politiques, les orientations stratégiques, les domaines d'interventions à l'horizon 2016 et les mécanismes à mettre en place pour une gestion décentralisée et durable des ressources halieutiques et aquacoles et pour assurer le suivi et l'évaluation réguliers de la mise en œuvre du SDPA.

VOLUME III. PLAN D'ACTION 2006- 2015 du SDPA

Ce volume trois est consacré aux programmes prioritaires contenus dans le SDPP de 1997 et qui dans leur ensemble garde leur pertinence. Il y apporte les éléments d'actualisation, de renforcement, d'élargissement et définit les mécanismes à mettre en place pour la prise en compte des projets de développement de la pêche et l'aquaculture dans les programmes d'aménagement du territoire et dans les plans de développement économique et social des Collectivités territoriales dans l'optique d'une plus grande participation du sous - secteur dans la mise en œuvre du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté(CSLP deuxième génération).

I. INTRODUCTION

Le Programme d'Action a pour objet de présenter un cadre logique d'intervention à court et moyen termes pour les différents partenaires concernés par le développement de la pêche et de l'aquaculture. Il identifie un certain nombre d'activités devant contribuer à la réalisation des objectifs jugés prioritaires de la pêche et de l'aquaculture.

Il convient de rappeler que les trois objectifs spécifiques du SDPA sont :

1. accroître la contribution de la pêche et de l'aquaculture à l'économie nationale et améliorer les conditions de vie des communautés de pêche ;
2. accroître la contribution du secteur à la satisfaction des besoins alimentaires du pays ;
3. promouvoir un aménagement durable des pêcheries maliennes.

Les axes stratégiques retenus pour atteindre ces trois objectifs spécifiques sont :

1. l'augmentation des performances économiques de la filière poisson par un accroissement de la valeur ajoutée qu'elle crée ;
2. l'amélioration des conditions socio - sanitaires et éducationnelles des communautés de pêche ;
3. l'augmentation de la production de l'aquaculture, des pêcheries (fleuves, lacs, mares) ;
4. la préservation des écosystèmes halieutiques et l'aménagement en partenariat des pêcheries ;
5. la mise en place d'un système efficace de suivi et d'évaluation de mise en œuvre du Schéma Directeur de la Pêche et de l'Aquaculture.

La mise en œuvre du Programme d'Action nécessite l'adhésion de l'ensemble des partenaires institutionnels et privés aux axes stratégiques de la politique de développement de la pêche et de l'aquaculture. Elle repose également sur une volonté politique pour une meilleure lisibilité et visibilité des actions dans le sous - secteur, sur une mobilisation des initiatives communautaires, et des efforts consentis par les projets de développement, en cours ou en préparation. Les ONG doivent prendre en compte dans leurs programmes des actions destinées au développement de la pêche et de l'aquaculture.

Le Programme d'Action inclut les programmes et projets en cours ou en négociation et prévoit aussi la mise en œuvre de nouveaux programmes et projets d'appui au sous - secteur de la pêche et de l'aquaculture. Les idées de programmes et projets incluent également des activités qui devront être détaillées ultérieurement.

Il s'agit essentiellement d'études ponctuelles telles que les études de faisabilité technico-économique comme par exemple des unités semi - industrielles de fabrique de glace, construction de chambre froide, construction de débarcadères, etc., et les micro – projets d'appui aux communautés de pêche comme par exemple l'amélioration de leur environnement social.

Il convient enfin de mentionner que le Programme d'Action intègre une mobilisation des capacités actuelles de la recherche malienne pour apporter son appui dans le processus d'aménagement, en particulier en ce qui concerne les travaux de recherche dans les domaines bio - écologique, environnemental et socio - économique.

II. LES GRANDS AXES DE PROGRAMME POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE

Quatre grands programmes de développement de la pêche et de l'aquaculture ont été identifiés et retenus. Il s'agit du :

1. programme d'aménagement des pêcheries et de développement de l'aquaculture ;
2. programme d'appui institutionnel ;
3. programme de valorisation de la filière poisson ;
4. programme d'appui à la recherche halieutique et aquacole.

2.1. PROGRAMME D'AMENAGEMENT DES PECHERIES ET DE DEVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE

Justification:

Le Mali dispose de plans d'eau naturels et artificiels d'une productivité halieutique exceptionnellement élevée. En période de bonne hydraulité, ceux-ci permettent une production halieutique supérieure à 100 000 tonnes/an et, contribue ainsi non seulement de manière significative à la sécurité alimentaire du pays mais également au produit intérieur brut. En matière d'exploitation des ressources halieutiques, l'état a adopté une politique de gestion des pêches en s'appuyant sur des plans d'aménagement formulés et mis en oeuvre en partenariat avec les divers groupes de producteurs concernés.

Par ailleurs, le Mali dispose d'un potentiel important de terre irrigable pour le développement de l'aquaculture. Depuis plus d'une décennie, l'aquaculture, à travers la pisciculture semi-intensive et extensive, se développe progressivement et tend à constituer un appoint en protéines et procure des revenus non négligeables dans certaines zones rurales.

Objectif

L'objectif global du programme vise à promouvoir l'utilisation rationnelle de toutes les potentialités halieutiques et aquacoles du pays, à travers une exploitation judicieuses des pêcheries en vue de la préservation des écosystèmes aquatiques.

Le programme s'appuiera sur la mise en oeuvre des quatre projets suivants :

- projet de cogestion décentralisée des pêcheries en vue de l'élaboration et la mise en oeuvre de plans d'aménagement participatifs dans le Delta Central du Niger ;
- projet de cogestion des pêcheries en vue de l'élaboration et de la mise en oeuvre de plans d'aménagement dans les zones lacustres de Sélingué et Manantali ;

- projet de développement de l'aquaculture et diversification des activités dans les communautés de pêche ;
- projet de développement de la pêche dans les zones dites de production secondaire.

1. Projet de cogestion décentralisée des pêcheries en vue de l'élaboration et la mise en oeuvre de plans d'aménagement participatifs dans le Delta Central du Niger

Objectif

L'objet de ce projet est de mettre en place un mécanisme de coordination et de suivi des différents plans d'aménagement des différents territoires halieutiques dans le cadre d'une approche écosystémique du développement des pêcheries du Delta Central du Niger.

Résultats attendus

Les principaux résultats attendus sont :

- l'établissement des structures de cogestion et les plans d'aménagement des autres zones de pêche sont élaborés sur la base des résultats méthodologiques des activités des zones tests de gestion décentralisée ;
- la relecture des conventions locales de pêche existantes est faite et les plans de cogestion opérationnels sont élaborés ;
- la conception et la mise en place d'un système de suivi des principales tendances des pêcheries du Delta Central du Niger sont effectuées ;
- la traduction en langues nationales et diffusion des textes régissant la pêche est faite ;
- le renforcement de la légitimité du service en charge de la pêche est constaté.
- l'aménagement des pêcheries dégradées est réalisé.

Activités

1. Mettre en place des structures de cogestion et formulation de plans d'aménagement participatifs dans le Delta Central du Niger ;
2. Mettre en oeuvre les plans d'aménagement à l'échelle du Delta ;
3. Concevoir et mettre en place un système de suivi des principales tendances des pêcheries du Delta Central du Niger ;
4. Impliquer davantage les acteurs du sous-secteur pêche dans la prise de décisions concernant l'aménagement des pêcheries ;
5. Aménager les pêcheries dégradées ;
6. Traduire et diffuser en langues nationales les textes régissant la pêche et l'aquaculture ;
7. Renforcer la légitimité de l'administration de pêche ;

8. Relire les conventions de pêche existant, élaborer leur plan de cogestion ;

Partenaires

1. Administration chargée de la pêche et de l'aquaculture ;
2. Collectivités Territoriales ;
3. Communautés de pêche ;
4. Structures parapubliques/Projets et Programmes ;
5. Recherche ;
6. Génie rural ;
7. Presse (communication) ;
8. ONG/Privés ;
9. Partenaires Techniques Financiers ;

2. Projet de cogestion des pêcheries en vue de l'élaboration et de la mise en oeuvre de plans d'aménagement dans les zones lacustres de Sélingué et Manantali

Objectif

L'objectif de ce projet est d'élaborer un plan d'aménagement participatif et opérationnel.

Résultats attendus

Les Principaux résultats attendus sont :

- une structure de cogestion opérationnelle du lac de retenue de Manantali est mise en place ;
- l'appui à la fonctionnalité de la convention locale de pêche de Sélingué et son plan de cogestion participatif est acquis ;
- des instruments de suivi et d'analyse des tendances des pêcheries des zones lacustres de Sélingué et de Manantali sont mis en place et opérationnels.

Activités

1. Mettre en place une structure de cogestion opérationnelle du lac de retenue de Manantali ;
2. Appuyer la mise en oeuvre de la convention locale de pêche du lac de Sélingué et son plan de Cogestion ;
3. Mettre en place un instrument de suivi et d'analyse des tendances des pêcheries lacustres de Sélingué et de Manantali ;

Partenaires

1. Administration chargée de la pêche et de l'aquaculture ;
2. Collectivités Territoriales ;
3. Communautés de pêche ;

4. Les services chargés de la gestion des barrages ;
5. Structures parapubliques/Projets et Programmes ;
6. Recherche ;
7. ONG/Privés ;
8. La presse (communication) ;
8. Partenaires Techniques Financiers.

3. Projet de développement de l'aquaculture et diversification des activités dans les communautés de pêche

Justification

Divers projets de développement ont contribué à favoriser l'insertion de l'aquaculture à travers la pisciculture comme une activité économique dans la société rurale malienne. Les modèles de production vulgarisés semblent cohérents dans le contexte naturel et social des zones d'implantation.

L'aquaculture devrait contribuer à augmenter la production en poissons. Elle constitue une source de revenus, de création d'emplois, de réduction de l'exode rural et de pauvreté. Des exemples tests réussis sont en cours à l'ON, à l'OPIB et à l'ODRS. En outre des opérateurs privés ont été identifiés pour la production d'alevins pour la promotion de l'aquaculture en plus des structures de l'Etat.

Une éventuelle baisse de la production halieutique des zones de production naturelles pourraient être comblée par la production de poissons provenant de l'aquaculture. D'où l'impérieuse nécessité de promouvoir cette activité économique.

Objectif

L'objectif de ce projet est de promouvoir un accroissement viable de la production aquacole et de diversifier les activités des communautés de pêche en vue de l'amélioration de leurs conditions de vie.

Résultats attendus

Les principaux résultats attendus sont :

- les mares aquacoles sont aménagées ;
- la pisciculture extensive est intensifiée ;
- la production des alevins est maîtrisée et le développée ;
- d'autres types d'aquaculture adaptés sont identifiés, maîtrisés et viables ;
- les capacités de vulgarisation des stations d'alevinage de Sélingué et de Molodo sont renforcées ;

- les capacités de formation du Centre de Formation de la station de Molodo sont renforcées ;
- l'appui aux actions communautaires des groupes socioprofessionnels est effectif ;
- l'association de l'aquaculture à d'autres activités comme la riziculture, l'élevage de la volaille, le maraîchage, la bourgouculture est encouragée ;
- des entrepreneurs sont incités à s'investir dans l'aquaculture ;
- la prise en compte de l'aquaculture dans les projets d'aménagement hydro – agricole est effective ;
- les plans d'eau sont empoissonnés.

Activités

1. Aménager les mares aquacoles ;
2. Intensifier la pisciculture extensive ;
3. Développer et maîtriser la production des alevins ;
4. Identifier et maîtriser d'autres types d'aquaculture adaptable au Mali ;
5. Renforcer les capacités de vulgarisation des stations d'alevinage de Sélingué et de Molodo ;
6. Construire d'autres stations d'alevinage dans les zones de production aquacole ;
7. Appuyer les actions communautaires des groupes socioprofessionnels ;
8. Associer l'aquaculture à la riziculture, l'élevage de la volaille, le maraîchage la bourgouculture ;
9. Inciter les entrepreneurs à s'investir dans l'aquaculture ;
10. Prendre en compte l'aquaculture dans les projets d'aménagement hydro agricole ;
11. Empoissonner les plans d'eau.

Partenaires

1. Administration chargée de la pêche et de l'aquaculture ;
2. Collectivités Territoriales ;
3. Communautés de pêche ;
4. Génie rural ;
5. Structures parapubliques/Projets et Programmes ;
6. Recherche ;
7. ONG/Privés ;
8. Partenaires Techniques Financiers.

4. Projet d'Appui au Développement de la Pêche Continentale en Zone Deltat Central du Niger

Justification

Malgré ses énormes potentialités en produits de la pêche, le delta central du fleuve Niger manque encore d'infrastructures adéquates de développement de la pêche.

En effet, l'insuffisance de la prise en compte du sous secteur dans les politiques de développement mises en œuvre jusqu'en 1997, n'a pas permis à ce sous-secteur de jouer un rôle économique en rapport avec son potentiel halieutique. L'absence de structures modernes de débarquement et de conditionnement qui entraînent de nombreuses pertes après capture, le coût élevé des intrants et l'enclavement de certaines zones exacerbe les mauvaises conditions de vie des communautés de pêcheurs qui vivent dans une situation déjà chronique de pauvreté aiguë. La valorisation des produits de la pêche est une des préoccupations majeures de la zone en vue d'améliorer les revenus des communautés de pêcheurs et de contribuer à la réduction de la pauvreté.

Objectif:

Le projet d'appui au développement de la pêche continentale a pour objectif de contribuer au renforcement de la sécurité alimentaire du pays et la réduction de la pauvreté. l'objectif spécifique du projet est l'amélioration des conditions de production halieutique pour la satisfaction des besoins alimentaires et le relèvement du niveau de vie des pêcheurs.

Résultats attendus

Le projet structuré en trois composantes vise les principaux résultats suivants :

- Amélioration de la production;
- Renforcement des capacités ;
- Gestion du projet

Activités

- la construction de débarcadères et installations connexes à Mopti et à Konna;
- construction de centres de traitement et de conditionnement du poisson à Akka, Diafarabé et Niafunké;
- mise en place d'un fonds de développement local en appui aux initiatives communautaires;
- aménagement de 10 000 ha de mares ;
- reboisements de 5.000 ha de berges ;

- alphabétisation de 12.000 auditeurs et formation de 14.000 bénéficiaires ; et mise en place de 55 groupements d'acteurs de la filière pêche et formation de 55 comités de gestion en matière de gestion.

Partenaires

1. Administration chargée de la pêche et de l'aquaculture ;
2. Collectivités Territoriales ;
3. Communautés de pêche ;
4. Structures parapubliques/Projets et programmes ;
5. Génie rural ;
6. Recherche ;
7. ONG/Privés ;
8. Systèmes financiers décentralisés ;
9. Banques ;
10. Partenaires Techniques Financiers.

5. Projet de développement de la pêche dans les zones dites de production secondaire.

Justification

En dehors des grandes zones de production, le Mali dispose d'autres zones dites de production secondaire dont le potentiel halieutique reste à évaluer. De nombreuses communautés de pêche se sont installées dans ces zones sans que l'on ne connaisse leur nombre réel ainsi que leur production et leurs besoins.

Ce projet permettra de connaître la part réelle des zones de production secondaire dans l'économie malienne, dans la création d'emploi et dans la sécurité alimentaire des populations riveraines.

Objectif:

L'objectif du projet est de mieux connaître et développer le potentiel de production halieutique des zones autres que les zones lacustres de Sélingué, Manantali et du Delta Central du Niger.

Résultats attendus

Les principaux résultats attendus sont :

- les zones de production secondaire inventoriées ;
- des structures de cogestion et des plans d'aménagement de chaque zone de production secondaire sont mises en place et opérationnelles ;

- un système de suivi des principales tendances des pêcheries de production secondaire est conçu et mis en place ;
- la légitimité du service en charge de la pêche dans les pêcheries de production secondaire est renforcée ;
- les pêcheries dégradées sont aménagées ;
- des actions communautaires pour la diversification des activités des communautés de pêche sont financées.

Activités

1. Inventorier les zones de productions secondaires (pêche et aquaculture) ;
2. Mettre en place des structures de cogestion et leur plan de Cogestion ;
3. Concevoir et mettre en oeuvre des plans de cogestion des pêcheries dans les zones secondaires ;
3. Concevoir et mettre en place des instruments de suivi et d'analyse des tendances des pêcheries secondaires ;
4. Négocier le financement des activités de production en collaboration avec les groupes socioprofessionnels ;
5. Empoissonner les plans d'eau ;
6. Renforcer la légitimité de l'administration chargée de la pêche ;
7. Financer les actions communautaires de diversification des activités ;
8. Aménager les pêcheries dégradées ;

Partenaires

1. Administration chargée de la pêche et de l'aquaculture ;
2. Collectivités Territoriales ;
3. Communautés de pêche ;
4. Structures parapubliques/Projets et programmes ;
5. Génie rural ;
6. Recherche ;
7. ONG/Privés ;
8. Systèmes financiers décentralisés ;
9. Banques ;
10. Partenaires Techniques Financiers.

2.2. PROGRAMME D'APPUI INSTITUTIONNEL

Justification

Le programme d'appui institutionnel apparaît comme l'un des éléments essentiels du Schéma Directeur de la Pêche et de l'Aquaculture pour la conduite de la politique de développement. Il se justifie d'autant plus que le sous - secteur de la pêche et de l'aquaculture malgré son importance dans l'économie nationale ne bénéficie pas suffisamment d'une grande attention.

Le programme d'appui institutionnel comprend deux projets qui sont :

- le projet de renforcement des capacités des administrations chargées de la pêche et de l'aquaculture et des organisations socioprofessionnelles et appui à la mise en œuvre du plan d'action ;
- le projet de formation, d'information et de communication.

1. Projet de renforcement des capacités des administrations chargées de la pêche et de l'aquaculture et des organisations socioprofessionnelles et appui à la mise en œuvre du plan d'action

Justification

La création d'un ministère et d'une structure autonome chargés de la pêche et de l'aquaculture constitue désormais une bonne opportunité pour la prise en compte de ce sous - secteur au niveau de l'Etat. Cependant, cette structure ne dispose pas de moyens humains suffisant pour faire face aux défis du sous-secteur.

La mise en œuvre du plan d'action requiert un effort soutenu de planification tactique et de programmation. Sur la base d'études ponctuelles complémentaires, il est en effet nécessaire de préciser l'ensemble des mesures retenues et d'en assurer la mise en œuvre effective.

D'autre part, des besoins importants de formation ont été identifiés au niveau des services chargés de pêche qu'au niveau des organisations socioprofessionnelles évoluant dans la pêche et l'aquaculture. La préparation d'un plan de formation est donc jugée nécessaire, mais elle devra reposer sur une réorganisation préalable des tâches et fonctions des services de l'administration des pêches concernés par la pêche, l'aquaculture et la réglementation.

La gestion des pêcheries implique l'ensemble des acteurs du sous - secteur de la pêche et de l'aquaculture (l'administration de pêche, les communautés de pêche, les collectivités territoriales, les ONG et les privés, etc.) pour une bonne prise en compte des aspects respectueux pour une pêche responsable.

Objectifs

Les objectifs visés par ce projet sont :

- appuyer la mise en œuvre du plan d'action de la pêche, en particulier en ce qui concerne la planification tactique, la programmation et la gestion des ressources humaines ;
- développer les capacités des agents de l'administration chargée de la pêche et de l'aquaculture en matière de gestion, de technologie, de négociation et d'initiation de projets ;
- développer les capacités des différentes administrations chargées de la pêche, en matière de collecte de données, d'analyse et de planification de pêche et d'aquaculture ;
- mettre en place d'un mécanisme de coordination et de suivi des différents plans d'aménagement des différents territoires halieutiques dans le cadre d'une approche écosystémique du développement des pêcheries.
- développer les capacités des organisations socioprofessionnelles de la pêche et d'aquaculture en matière d'organisation, de gestion, de négociation, de plaidoyer

Résultats attendus

Les principaux résultats attendus sont :

- des mesures d'accompagnement et des instruments retenus pour le développement de la pêche et de l'aquaculture sont élaborés et opérationnels ;
- la coordination et la contribution à l'élaboration des projets retenus par le plan d'action sont faites ;
- l'organisation du travail au sein des structures chargées de la pêche artisanale (déploiement sur le terrain, répartition et définition plus spécifique des responsabilités de chacun des services, mise en place d'un système de programmation à court, moyen terme et de suivi du travail par niveaux de responsabilité) est assurée ;
- la gestion technique du personnel est renforcée ;
- un plan de formation à moyen terme des cadres et agents techniques est préparé et exécuté ;
- la contribution à l'examen des principaux dossiers d'investissement, fourniture de conseils techniques en la matière au bénéfice des entrepreneurs concernés est assurée ;
- la mise en place des structures de cogestion et formulation de plans d'aménagement participatifs dans les pêcheries est effective ;
- le suivi des plans d'aménagement des pêcheries est effectué ;

- la conception et la mise en place des systèmes de suivi des principales tendances des pêcheries (Delta Central du Niger, les lacs de retenues, les zones de production secondaires) sont faites ;
- l'implication de tous les acteurs du sous - secteur de la pêche et de l'aquaculture dans la prise de décisions concernant l'aménagement des pêcheries est effective;
- la promotion de l'aquaculture est effectuée ;
- les membres des organisations socioprofessionnelles et l'opérationnalités des organisations sont formés ;
- un dispositif national des statistiques de pêche et d'information des marchés est mis en place et opérationnel ;
- un dispositif national de suivi - évaluation de la politique de la pêche et de l'aquaculture est mis en place et fonctionnel.
- un manuel de formation en organisation et en négociation en langues nationales et sa diffusion est écrit et diffusé ;
- des voyages d'études et d'échanges d'expériences en faveur des communautés de pêche sont programmés et exécutés ;
- les capacités des différents acteurs de la pêche et de l'aquaculture dans le domaine de la cogestion sont renforcées

Activités

1. Elaborer des mesures d'accompagnement et des instruments retenus pour le développement ;
2. Mener des études économiques ponctuelles requises dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture ;
3. Coordonner et contribuer à l'élaboration des projets retenus par le plan d'action ;
4. Appuyer à l'organisation du travail au sein de la Direction de la pêche artisanale (déploiement sur le terrain; répartition et définition plus spécifique des responsabilités de chacun des services, mise en place d'un système de programmation à court- moyen terme et de suivi du travail par niveaux de responsabilité) ;
5. Appuyer le renforcement de la gestion technique du personnel ;
6. Contribuer à l'examen des principaux dossiers d'investissement, fourniture de conseils techniques en la matière au bénéfice des entrepreneurs concernés ;
7. Mettre en place des structures de cogestion et formulation de plans d'aménagement participatifs dans le Delta Central du Niger, les lacs de retenues et les zones secondaires ;
8. Concevoir et mettre en place un système de suivi des principales tendances des différentes pêcheries ;

9. Impliquer davantage les acteurs du sous-secteur pêche dans la prise de décisions concernant l'aménagement des pêcheries ;
10. Promouvoir l'aquaculture ;
11. Encadrer les communautés de pêche et d'aquaculture.
12. Mettre en place un dispositif national de statistique de pêche et d'information ;
13. Mettre en place un dispositif national de suivi évaluation de la politique de la pêche et d'aquaculture.

Partenaires

1. Administration chargée de la pêche et de l'aquaculture ;
2. Collectivités Territoriales ;
3. Communautés de pêche ;
4. Structures parapubliques/Projets et programmes ;
5. ONG/Privés ;
6. Partenaires Techniques Financiers.

2. Projet de Communication pour le changement de comportement

Objectif

Le projet vise à assurer la diffusion de l'information et à mettre en place un système de communication adéquat dans les communautés de pêche et de tous les acteurs de la filière poisson

Résultats attendus

Les principaux résultats attendus sont :

- un programme de CCC est conçu, élaboré et mis en œuvre dans le sous – secteur de la pêche et de l'aquaculture ;
- un bulletin d'informations sur la pêche et l'aquaculture est créé et diffusé en langues nationales ;
- des spots et documentaires relatifs à une bonne conduite pour une pêche responsable, l'amélioration de la qualité des produits de pêche et aquacoles (transformation, conservation et valorisation) et les bonnes pratiques aquacoles et leur diffusion sont réalisés ;
- les textes législatifs, juridiques et réglementaires régissant la pêche et l'aquaculture sont traduits en langues nationales et diffusés dans les communautés de pêche ;

Activités

1. Elaborer et mettre en œuvre un programme IEC ;
2. Créer un bulletin de diffusion des activités de pêche et de l'aquaculture ;
3. Editer et diffuser le bulletin d'information en langues nationales sur la pêche et l'aquaculture ;
4. Réaliser des documentaires et spots audiovisuels sur la pêche et l'aquaculture et les diffuser en langues nationales ;
5. Elaborer, éditer et diffuser des manuels de formation en langues nationales relatifs à la politique, la législation de pêche, la cogestion et les bonnes pratiques pour les acteurs de la pêche ;
6. Organiser des séances de formation et former les acteurs de la pêche pour une pêche responsable ;
7. Programmer et effectuer des voyages d'étude et d'échange d'expériences dans la sous - régions et ailleurs ;
8. Elaborer, éditer et diffuser des manuels de formation en organisation et en négociation en langues nationales ;

Partenaires

1. Administration chargée de la pêche et de l'aquaculture ;
2. Collectivités Territoriales ;
3. Communautés de pêche ;
4. Structures parapubliques/Projets et programme ;
5. Presse (communication) ;
6. ONG/Privés ;
7. Université ;
8. Partenaires Techniques Financiers.

2.3. PROGRAMME DE VALORISATION DE LA FILIERE POISSON

Justification

La production halieutique moyenne annuelle au Mali est estimée à 100.000 tonnes de poissons frais par an dont les trois quarts (¾) sont transformés en poissons séchés et fumés à cause de l'insuffisance d'infrastructures d'accueil et l'enclavement des zones de production. Cependant le commerce du poisson frais connaît un essor important et la demande sur les marchés intérieurs est de plus en plus croissante. La mise en place d'infrastructures et d'équipements d'accueil va permettre une meilleure commercialisation et distribution du poisson de bonne qualité aux consommateurs.

Depuis longtemps, la contrainte à l'écoulement et à la valorisation du produit de la pêche en provenance des zones de production demeure l'absence d'un circuit de commercialisation du poisson bien organisé et efficace. Le mareyage est très segmenté, peu professionnel et pas assez structuré pour permettre une commercialisation de longue distance efficace. La plupart des mareyeurs travaillent dans le cadre d'opérations limitées, tant en ce qui concerne les volumes que les distances parcourues. Les pertes après captures sont importantes, spécialement en valeur, et l'activité s'effectue dans un environnement relativement précaire. La qualité du produit est très variable, et peu d'efforts sont consentis pour une meilleure mise en valeur du produit. Les moyens individuels disponibles dans le sous - secteur sont également minimes.

Le programme a pour objectif global d'accroître la valeur ajoutée dégagée par la filière notamment le commerce du frais et de réduire le coût de financement des opérations à travers des mécanismes appropriés de financement. Il s'appuiera essentiellement sur trois projets, à savoir le :

- projet de développement des infrastructures et des équipements de base ;
- projet d'appui à la mise en place de mécanismes de financement appropriés et à l'organisation des marchés ;
- projet de développement socio-sanitaire, socio-éducatif, accès à l'eau potable ;

1. Projet de développement des infrastructures et des équipements de base

Objectif

L'objectif du projet est de promouvoir l'écoulement et une meilleure valorisation des produits de la pêche et de l'aquaculture par l'amélioration des conditions de commercialisation du poisson à l'intérieur du pays.

Résultats attendus

Les principaux résultats attendus sont :

- une étude/recherche sur les aspects socio – économique et le produit est menée ;
- les infrastructures et équipements d'accueil (la réhabilitation d'anciens débarcadères, la construction de nouveau, marché modernes de poisson, eau courante, électrification, chaîne de froid, hangars, conteneurs isothermes) sont construits ;
- les moyens de collecte du poisson et de transport sont bien développés et améliorés;
- les marchés sont équipés en infrastructures statistiques fiables ;
- un fonds de roulement pour les femmes transformatrices et mareyeuses est mis en place ;
- les zones de pêche sont désenclavées ;
- la vulgarisation des fours améliorés de transformations de produits de pêche et aquacoles est intensifiée.

Activités

1. Mener une étude sur les aspects socio-économiques et sur les produits de la pêche ;
2. Construire des infrastructures et équipements d'accueil (anciens débarcadères réhabilités et nouveaux débarcadères construits ; marchés modernes de poisson, eau courante, électrification, chaîne de froid, hangars, conteneurs isothermes) ;
4. Améliorer les moyens de collecte et de transports du poisson ;
5. Appuyer les pêcheurs en équipements de pêche (filets, hameçons, moteurs hors bord, pirogues et pièces de rechange) ;
6. Créer des fonds de roulement pour femmes transformatrices et mareyeuses ;
7. Désenclaver les zones de pêche (construire des routes, baliser les cours d'eau pour la navigation) ;
8. Intensifier la vulgarisation des fours améliorés de transformation des produits de la pêche et d'aquaculture.

Partenaires

1. Administration chargée de la pêche et de l'aquaculture ;
2. Génie rural
3. Collectivités Territoriales ;
4. Communautés de pêche ;
5. Structures parapubliques/Projets et programmes ;
6. ONG/Privés ;
7. Partenaires Techniques Financiers.

2. Projet d'appui à la mise en place de mécanismes de financement appropriés et à l'organisation des marchés**Objectif**

Le projet va permettre de mettre en place des mécanismes appropriés de financement des opérations de pêche et de commercialisation du poisson et une meilleure organisation des marchés.

Résultats attendus

Les principaux résultats attendus sont :

- les systèmes financiers décentralisés sont incités à s'implanter dans les zones de pêche et à financer les opérations des acteurs de la filière ;
- les projets de développement du sous - secteur de la pêche et d'aquaculture sont incités à mettre sur leur fonds des lignes de crédits destinées au financement des opérations de pêche, de transformation et des activités de commercialisations ;
- les opérateurs de la filière ont accès au crédit bancaire ;
- un système de taxation approprié pour le sous - secteur de la pêche et de l'aquaculture est mis en place et opérationnel avec l'allègement de la pression fiscale ;
- un fonds de roulement pour femmes transformatrices et mareyeuses est créé et mis en place ;
- un fonds spécial pour le développement de la pêche et de l'aquaculture est créé et mis en place.

Activités

1. Faciliter l'accès au crédit auprès des Systèmes Financiers décentralisés (lignes de crédit, fonds de garantie) ;
2. Mettre en place un système d'information des marchés ;
3. Créer un système de mutuelles et d'épargne locale dans les communautés de pêche ;

4. Mettre en place un système de taxation approprié pour la pêche et l'aquaculture ;
5. Alléger la pression fiscale dans le sous – secteur de la pêche et de l'aquaculture ;
6. Mettre en place un fonds spécial pour le financement de la pêche et de l'aquaculture ;
7. Créer un fonds de roulement pour les femmes transformatrices et les mareyeuses ;

Partenaires

1. Administration chargée de la pêche et de l'aquaculture ;
2. Collectivités Territoriales ;
3. Communautés de pêche ;
4. Structures parapubliques/Projets et programme ;
5. ONG/Privés ;
6. Systèmes financiers décentralisés ;
7. Banques ;
8. Partenaires Techniques Financiers ;

3. Projet de développement socio - sanitaire, socio - éducationnel et l'accès à l'eau potable

Justification

Dans les zones de pêche, les communautés de pêche demeure toujours dans des conditions d'hygiène, de santé et d'éducation très précaires et n'ont pas accès à l'eau potable. Cette situation les maintient dans un dénuement total et à pour conséquences la réduction de leurs moyens d'existence durables (faibles revenus, insécurité alimentaire, malnutrition, VIH/SIDA). Le projet va permettre d'améliorer les conditions de vies de ces populations vivant de la pêche et de l'aquaculture.

Objectif

L'objectif du projet est de renforcer les interventions des structures publiques, parapubliques et privées pour l'amélioration du cadre de vie dans les zones de pêche.

Résultats attendus

Les principaux résultats attendus sont :

- les infrastructures sociales de base (écoles, structures de santé, les forages) sont construites et l'équipement de celles existantes est faite ;
- les prestations socio – sanitaires et socio - éducationnelles sont facilitées aux communautés de pêche ;
- les initiatives communautaires sont soutenues ;

- les activités des couches les plus vulnérables notamment les femmes et les jeunes sont diversifiées en soutenant les initiatives communautaires ;
- les microprojets des acteurs du sous – secteur pêche et aquaculture sont financés.

Activités

1. Construire des infrastructures sociales de base (écoles, structures de santé, les forages) ;
2. Equiper les infrastructures sociales de bases existantes ;
3. Faciliter aux communautés de pêche et d'aquaculture l'accès aux prestations socio éducationnelles ;
4. Diversifier les activités des couches les plus vulnérables notamment les femmes et les jeunes;
5. Soutenir les initiatives communautaires ;
6. concevoir, réaliser, financer et exécuter des microprojets dans les communautés de pêche et d'aquaculture ;

Partenaires

1. Administration chargée de la pêche et de l'aquaculture ;
2. Collectivités Territoriales ;
3. Communautés de pêche ;
4. Education nationale ;
5. Santé ;
6. Hydraulique ;
7. Génie rural ;
8. Structures parapubliques/Projets et programme ;
9. ONG/Privés ;
10. Partenaires Techniques Financiers.

2.4. PROGRAMME D'APPUI A LA RECHERCHE HALIEUTIQUE ET AQUACOLE

Justification

Divers projets élaborés et exécutés par l'IER et ses partenaires ont permis de capitaliser d'importantes informations scientifiques dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture (aménagement des pêcheries, la démographie des pêcheurs, l'étude des biotopes lacustres, essais de pisciculture dans les bancotières, l'étude pluridisciplinaire dans le Delta Central du Niger, le développement et le transfert de technologie, etc.).

Cependant, il n'y a pas de données scientifiques récentes dans de nombreux domaines notamment les domaines de la diversité ichtyologique, la biologie et l'écologie des espèces, l'état de la ressource halieutique, la socio -économie de la pêche et de l'aquaculture, communautés de pêcheurs et VIH/SIDA etc. Par ailleurs, la recherche halieutique et aquacole souffre de l'insuffisance en ressources humaines, matérielles et financières.

Le programme d'appui à la recherche halieutique et aquacole est un élément indispensable pour la mise en oeuvre des programmes prioritaires de développement , à cause du faible lien constaté entre la recherche halieutique et le développement et l'importance des informations à rechercher sur la pêche et l'aquaculture. Il va permettre de renforcer les capacités des structures de recherche nationales dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture, en matière de formation, d'équipement, de fonctionnement pour la mise en oeuvre des programmes de développement prioritaires de la pêche et de l'aquaculture.

Le programme s'appuiera sur des thématiques de recherche pertinentes dans le domaine halieutique et aquacole :

- actualisation de l'inventaire de la faune ichthyologique dans les bassins des fleuves Niger et Sénégal au Mali ;
- étude des impacts des aménagements hydro - agricoles sur les peuplements de poissons ;
- étude de la bio - écologie des espèces de grande valeur marchandes ;
- évaluation et dynamique des stocks de poissons dans les cours d'eau ;
- développement des techniques aquacoles adaptées à d'autres espèces ;
- identification des causes de l'ensablement du fleuve Sénégal ;
- étude socio-économique de la pêche et de l'aquaculture ;
- étude des impacts du VIH/SIDA sur les activités de pêche
- étude du rendement des engins de pêche ;
- mise au point de nouvelles formules alimentaires pour les poissons en élevage
- mise au point de technologies de transformation, de conservation, d'emballage.

Résultats attendus

Les principaux résultats attendus sont :

- les liens entre la recherche halieutique et aquacole et le développement de la pêche et l'aquaculture est renforcé ;
- l'inventaire de la faune ichthyologique dans les bassins des fleuves Niger et Sénégal au Mali est actualisé ;
- les impacts des aménagements hydro - agricoles sur les peuplements de poissons étudiés ;
- la bio - écologie des espèces de grande valeur marchandes est étudiée ;
- le stock de poissons dans les cours d'eau est évalué et leur dynamique étudiée ;
- les techniques aquacoles adaptées à d'autres espèces développées ;
- les causes de l'ensablement du fleuve Sénégal sont connues ;
- la socio - économie de la pêche et de l'aquaculture est étudiée ;
- l'impact du VIH/SIDA sur les activités des pêcheurs est étudié
- le rendement des engins de pêche est étudié ;
- les nouvelles formules alimentaires pour les poissons en élevage sont développées ;
- des technologies de transformation, de conservation et d'emballage sont introduites et vulgarisées ;
- les capacités des structures de recherche dans le domaine halieutique et aquacole sont renforcées.

Activités

1. renforcer les liens entre la recherche halieutique et le développement de la pêche et de l'aquaculture ;
2. Actualiser le de la faune ichthyologique du pays ;
3. Etudier les impacts des aménagement hydro - agricoles sur les peuplements de poissons ;
4. Etudier la bio - écologie des espèces de valeur marchande ;
5. Evaluer le potentiel halieutique actuel ;
6. Etudier la dynamique des peuplements de poissons ;
7. Développer des techniques aquacoles adaptées à d'autres espèces animales ;
8. Etudier les causes de comblement des cours d'eau et proposer des solutions ;
9. Suivre la socio économie de la pêche et de l'aquaculture ;
10. Mettre au point de nouvelles formules alimentaires pour les poissons en élevage ;
11. Elaborer un répertoire aquacole national ;

12. Effectuer des recherches sur d'autres espèces locales utilisables dans l'aquaculture ;
13. Etudier l'impact du VIH/ SIDA sur les activités des pêcheurs
14. Développer des techniques de pêche en eau profonde (lacs de retenue des barrages) ;
15. Etudier le rendement des engins de pêche ;
16. Mettre au point la technologie de transformation, de conservation, de transport, d'emballage ;
17. Identifier et équiper les structures de recherche halieutique et aquacoles ;

Partenaires

1. Administration chargée de la pêche et de l'aquaculture ;
2. Collectivités Territoriales ;
3. Haut Conseil National de Lutte contre le VIH/SIDA
4. Université du Mali
5. Communautés de pêche ;
6. Structures parapubliques/Projets et programme ;
7. Recherche ;
8. ONG/Privés ;
9. Partenaires Techniques et Financiers.

2.5 COUTS DES PROGRAMMES POUR LA PERIODE 2006-2015
(en millions de FCFA)

Programmes	Projets	Coûts	Financement intérieur	Financement extérieur
Programme d'aménagement des pêcheries et de développement de l'aquaculture	Projet de cogestion décentralisée des pêcheries en vue de l'élaboration et la mise en oeuvre de plans d'aménagement participatifs dans le Delta Central du Niger	20 000	4 000	16 000
	Projet de cogestion des pêcheries en vue de l'élaboration et de la mise en oeuvre de plans d'aménagement dans les zones lacustres de Sélingué et Manantali	15 000	3 000	12 000
	Projet de développement de l'aquaculture et diversification des activités dans les communautés de pêche	20 000	4 000	16 000
	Projet de développement de la pêche dans les zones dites de production secondaire	7 500	1500	6000
	Programme d'Appui au Développement de la Pêche Continentale (zone du delta central du Niger)	13 478	1751	11727
Programme d'appui institutionnel	Projet de développement de la pisciculture dans la région de Gao	1 620	325	2 625
	Projet de renforcement des capacités des administrations chargées de la pêche et de l'aquaculture et des organisations socioprofessionnelles et appui à la mise en œuvre du plan d'action	10 000	2 000	8 000
	Projet de formation, d'information et de communication	7 500	1 500	6 000
Programme de valorisation de la filière poisson	Projet de développement des infrastructures et des équipements de base	20 000	4 000	16 000
	Projet d'appui à la mise en place de mécanismes de financement appropriés et à l'organisation des marchés	10 000	2 000	8 000
	Projet de développement socio - sanitaire, socio - éducationnel et l'accès à l'eau potable	30 000	12 000	18 000
Programme d'appui à la recherche halieutique et aquacole		10 000	2 000	8 000
Suivi du Schéma directeur		250	50	200
Total		165348	38 126	127 222

NB : Financement : 20% excepté projet socio-sanitaire : 40% ; Financement extérieur : 80% excepté projet socio-sanitaire 60%.

III. MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA ET SUIVI-EVALUATION

3.1. Mécanisme de mise en œuvre

La mise en œuvre du Schéma Directeur de la Pêche et de l'Aquaculture sera assurée au plan institutionnel et opérationnel par les services déconcentrés de l'Etat et les Collectivités territoriales aux différents niveaux territoriaux. En plus, il sera mis en place un Conseil National de la Pêche et de l'Aquaculture, qui aura pour mission :

- d'orienter les activités des services et institutions responsables de la mise en œuvre des programmes et projets de développement de la pêche et de l'aquaculture ;
- d'assurer le contrôle de l'exécution des programmes et projets du SDPA ;
- de donner des avis motivés sur le suivi et l'évaluation du SDPA.

Le Secrétariat de ce Conseil sera assuré par la Cellule de Planification et de Statistique du ministère chargé de la pêche. Les tâches de ce secrétariat sont de:

- coordonner la planification des activités du plan d'action du SDPA ;
- veiller à l'application des décisions du Conseil National de la Pêche et de l'Aquaculture ;
- assurer la mise en œuvre des activités de suivi et d'évaluation en rapport avec les services compétentes concernés ;
- préparer les rapports périodiques de mise en œuvre du plan d'action du SDPA et de suivi évaluation du SDPA.

3.2. Mécanisme de suivi et évaluation

Le suivi et l'évaluation sont deux processus indispensables pour apprécier le niveau de réalisation des objectifs, activités et résultats des programmes et projets. Il importe d'insister sur la nécessité pour les gestionnaires du SDPA, de procéder régulièrement au suivi et l'évaluation des activités du SDPA. Le suivi de la mise en œuvre du SDPA comportera :

- la supervision des programmes
- le suivi et évaluation de l'exécution des programmes et des projets
- le suivi environnemental
- l'évaluation participative/ auto évaluation

3 .2.1. Supervision des programmes

La supervision des programmes et projets sera assurée conjointement par la Direction Nationale de la Pêche, la Cellule de Planification et de Statistique du Ministère chargé de la Pêche, le Conseil national de Pêche et les partenaires techniques et financiers. Il s'agira d'un suivi périodique des programmes dans le but de s'assurer que les informations fournies dans les différents rapports techniques et financiers sont collectées de la bonne manière et qu'elles reflètent les réalités du terrain. La supervision vise à réaliser un examen périodique de l'avancement du Programme ou du Projet afin de décider des modifications éventuelles à apporter au document de projet. La supervision financière sera annuelle et se fera par la réalisation d'audits.

3 .2.2. Suivi et évaluation de l'exécution des programmes et des projets

L'objectif du suivi et évaluation de l'exécution des programmes et projets est de disposer d'un tableau de bord qui permet de suivre des indicateurs clefs de l'état d'exécution des programmes et projets majeurs du plan d'action du SDPA de manière régulière, afin de faire le point, d'apporter les ajustements éventuels nécessaires.

Le point de départ du suivi de l'exécution est le cadre logique des projets ou des programmes. Chaque niveau d'exécution a la responsabilité de définir ses indicateurs et outils et d'assurer son suivi. Le but des évaluations techniques est de déterminer l'efficacité, l'efficience, la cohérence et la pertinence de l'ensemble des activités des programmes et projets. La Direction nationale de la pêche est responsable du suivi de l'exécution des programmes et projets. Elle formule des recommandations spécifiques adressées aux gestionnaires pour recentrer, réorienter ou tout simplement mettre fin aux activités des projets/programmes

Les évaluations seront réalisées par des expertises externes qui au terme de leurs travaux devront formuler les recommandations spécifiques adressées aux gestionnaires pour recentrer, réorienter ou tout simplement mettre fin aux activités du Programme ou du projet.

3 .2.3. Suivi écologique

Le suivi de la variabilité de la diversité biologique est le système de suivi écologique. Il est d'une importance capitale pour la gestion des systèmes hydriques que sont les pêcheries. Cet outil nécessitera pour sa mise en œuvre des capacités techniques, permettant d'identifier les caractéristiques écologiques des pêcheries et des zones aquacoles et les moyens humains et matériels nécessaires au suivi de l'évolution des facteurs environnementaux et les indicateurs pour suivre leur évolution.

Le but de ce suivi est de mesurer les effets et impacts du programme ou projet sur les milieux écologiques afin de proposer à temps opportun les mesures d'élimination ou d'atténuation des impacts négatifs et celles relatives au renforcement des impacts positifs.

Ce suivi sera effectué sous la responsabilité de la cellule de Planification et de Statistique du Ministère de l'Agriculture et de la Direction Nationale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et Nuisances (DNACPN) avec le concours de prestataires spécialisés.

3 .2.4. Evaluation participative/ auto évaluation

Compte tenu du caractère participatif des Programmes et projets du plan d'action, le suivi écologique et les évaluations techniques et institutionnelles sont insuffisants, si les acteurs et bénéficiaires clefs de ce processus de développement ne font pas l'objet d'évaluation par les populations.

En effet, l'évaluation participative permet d'alimenter les indispensables négociations entre gestionnaires des Programmes/projets, les populations locales, les Collectivités Territoriales, les structures étatiques et les prestataires de services de la société civile. L'évaluation participative permettra aux populations de donner leur vision et leurs appréciations des activités des Programmes. Des ateliers organisés lors de ces sessions d'évaluation participative animeront les rencontres inter villageoises, communales, locales (cercles) et régionales.